CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 Septembre 2008

Commission n° 1 - Aménagement Durable, Développement Économique et Emploi

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/01

OBJET : Projets de contrats ruraux.

- Cantons: Rozay-en-Brie, Crécy-la-Chapelle, Brie-Comte-Robert et Melun-Sud.

Résumé: Les propositions qui suivent relèvent du programme "Actions d'aménagement/Contrats ruraux". Elles portent sur 4 projets de contrats ruraux relatifs aux communes de Bernay-Vilbert, Villemareuil, Grisy-Suisnes et Livry-sur-Seine. L'ensemble représente une individualisation de crédits de 469 000 € sur l'autorisation de programme 2008.

I - PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE BERNAY-VILBERT

- Canton de Rozay-en-Brie -

La commune de Bernay-Vilbert (755 habitants) a déjà réalisé un premier contrat rural signé en 1988 qui portait sur l'aménagement du foyer rural et de la bibliothèque et la construction d'un garage municipal.

Avec ce deuxième projet agréé par le conseil municipal le 14 décembre 2007, la commune envisage :

La mise hors d'eau et hors d'air, la réfection de la couverture en tuiles plates, le remplacement des menuiseries extérieures et la remise en état des peintures constitueront les interventions sur la mairie-annexe de Vilbert. Dans la mairie de Bernay, un local électrique sera créé et un sanitaire public sera déplacé.

Ces travaux visent à améliorer l'isolation thermique et phonique, et à mettre en sécurité le local par la pose de barreaux de défense à l'occasion de la réhabilitation des façades et des menuiseries. L'auvent extérieur sera cloisonné afin de créer une salle associative complémentaire.

Afin de réduire l'humidité stagnante, des ventilations seront créées à l'intérieur de l'édifice et un drainage extérieur sera réalisé en périphérie. Les peintures murales intérieures seront rénovées. L'installation électrique sera remise aux normes à l'occasion de la mise en place d'un éclairage d'ambiance.

- Montant total	300 000 € HT
- Subvention du Département	. 105 000 € HT
- Subvention prévisible de la Région	135 000 € HT
- Participation de la commune	60 000 € HT

II - PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE VILLEMAREUIL

- Canton de Crécy-la-Chapelle -

La commune de Villemareuil (352 habitants) a déjà réalisé un premier contrat rural signé en 1994, qui portait sur les aménagements d'un terrain d'agrément, de la place de la mairie, de la place des fêtes ainsi que sur l'extension du cimetière.

Après le dépôt d'un second dossier de candidature en 2004, dont le plan de financement a dû être révisé lorsque la DGE prévue n'a pas été attribuée, la commune a finalement bénéficié en 2006 d'un deuxième contrat rural.

Cependant, les élus, qui ont dû réaliser en 2007 l'ouverture d'une classe qui n'était pas prévue, n'ont pu débuter immédiatement le programme envisagé.

Compte tenu de l'ancienneté des estimatifs, la commune souhaiterait maintenir les projets en modifiant les montants alloués. Conformément au règlement des contrats ruraux, la commune sollicite aujourd'hui l'annulation du contrat signé le 19 avril 2007, afin de pouvoir présenter un nouveau dossier actualisé.

Avec ce deuxième projet agréé par le conseil municipal le 17 juin 2008, la commune envisage :

Les espaces libérés permettront la création d'un hall d'accueil, les autres travaux portant sur la réfection des revêtements intérieurs, des menuiseries et des installations électriques.

Avec l'acquisition d'un hangar et sa réhabilitation aux normes, la commune peut disposer des espaces réservés au stockage des matériels dans la mairie.

- L'aménagement des abords de la mairie et de la salle polyvalente27 610,30 € HT

Le programme prévoit la mise en valeur des accès des bâtiments publics tout en facilitant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

- Montant total	.300 000 € HT
- Subvention du Département	105 000 € HT
- Subvention prévisible de la Région	.135 000 € HT
- Participation de la commune	60 000 € HT

III - PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE GRISY-SUISNES

- Canton de Brie-Comte-Robert -

La commune de Grisy-Suisnes (1989 habitants) a réalisé deux contrats ruraux signés en 1988 et 1993, qui portaient principalement sur la construction de locaux administratifs, de vestiaires sportifs, de logements de fonction, la réhabilitation du petit patrimoine communal et l'aménagement d'espaces publics.

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le 13 avril 2007, la commune envisage :

La restructuration de la mairie permettra d'augmenter le volume des bureaux des agents, de reconfigurer l'espace d'accueil du public pour assurer la confidentialité nécessaire et d'améliorer le confort par la création d'une salle d'attente. La mise aux normes des sanitaires et de l'accessibilité sur le site complètent l'opération. La salle d'archives existante fera l'objet d'aménagements prescrits par les services.

L'aménagement d'un logement de fonction dans l'enceinte des locaux de la mairie (l'ancienne salle des anciens) permettra d'assurer leur gardiennage.

- L'aménagement de la cour et des abords extérieurs......115 491,88 € HT

Il s'agira essentiellement de réhabiliter les murs de clôture et, après démolition du revêtement minéral dégradé de la cour, de créer une atmosphère végétale par engazonnement et plantation de sujets de haute tige. La création d'un kiosque complétera l'aménagement.

IV- PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE LIVRY-SUR-SEINE

- Canton de Melun-Sud -

La commune de Livry-sur-Seine (1880 habitants) a réalisé deux contrats ruraux signés en 1992 et 1999, qui portaient principalement sur la réhabilitation de l'église, la création d'un commerce de proximité, d'un local petite enfance, d'une nouvelle cantine scolaire et l'aménagement d'espaces publics.

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le 12 octobre 2007, la commune envisage :

La mairie actuelle est devenue trop petite et peu fonctionnelle. La désaffectation d'un ancien logement de fonction mitoyen de l'ancienne cantine scolaire permet de dégager les volumes nécessaires à l'aménagement d'une nouvelle mairie, avec principalement les archives au sous-sol,

l'accueil, la salle du conseil et les sanitaires au rez-de-chaussée, et des bureaux pour les élus et le personnel à l'étage.

Le local petite enfance réalisé dans le deuxième contrat rural est très apprécié et se révèle aujourd'hui sous-dimensionné pour les projets de l'association « Les Petits Minots ». Pour diversifier les activités, il convient d'agrandir le local par la création d'une salle de motricité indépendante, reliée par un porche au local actuel.

Cette place située au cœur du village, lieu de convivialité en face des commerces, est de plus en plus ravinée par les pluies à cause de sa forte déclivité. Afin de la stabiliser et d'améliorer son accessibilité, divers travaux de génie civil seront réalisés, complétés par un engazonnement et la plantation de tilleuls.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, et si vous en êtes d'accord, affecter à ces diverses opérations une somme de $469\ 000\ \in$ sur l'autorisation de programme 2008 de $4\ 000\ 000\ \in$, ouverte au programme « Action d'aménagement/contrats ruraux », lors du vote du budget primitif de cette année, qui laissera un montant de $1\ 453\ 928,50\ \in$ disponible sur cette autorisation de programme.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 1/01 des rapports soumis à la commission

n° 1 - Aménagement Durable, Développement Économique et Emploi

Rapporteurs: M. CAPARROY

Commission n° 1 - Aménagement Durable, Développement Économique et

Emploi

M. TURBA

Commission n° 7 - Finances

Séance du 26 Septembre 2008

OBJET : Projets de contrats ruraux.

LE CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable, Développement Économique et Emploi,

VU l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les projets de contrats ruraux suivants :

- deuxième contrat rural de la commune de Bernay-Vilbert,
- troisième contrat rural de la commune de Villemareuil,
- troisième contrat rural de la commune de Grisy-Suisnes,
- troisième contrat rural de la commune de Livry-sur-Seine.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces contrats avec chacune des communes mentionnées à l'article 1^{er} de la présente délibération, au nom du Département,

Article 3 : d'attribuer des subventions pour un montant total de **469 000** € au titre des projets de contrats ruraux mentionnés à l'article 1^{er} de la présente délibération, de la manière suivante :

- 105 000 € au profit de la commune de Bernay-Vilbert,
- 105 000 € au profit de la commune de Villemareuil,
- 129 500 € au profit de la commune de Grisy-Suisnes,
- 129 500 € au profit de la commune de Livry-sur-Seine.

LE PRESIDENT,

V ÉBLÉ